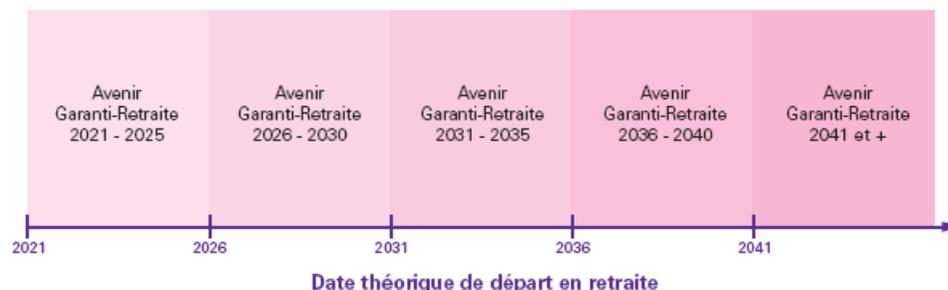




**Point sur la gamme Avenir Garanti-Retraite :  
Une espérance de rendement faible**

# Gamme Avenir Garanti Retraite : rappel des caractéristiques

Avenir Garanti-Retraite est une gamme de 5 FCPE à horizon. Vous investissez dans le fonds dont la fourchette comprend votre année théorique de départ en retraite.



## Votre capital est garanti à l'échéance<sup>(1)</sup>

*Quelle que soit l'évolution des marchés financiers, vous êtes certain de récupérer, à l'échéance au minimum 100% des sommes que vous avez investies (hors commissions de souscription, et hors rachats anticipés de tout ou partie de vos parts);*

*C'est la plus haute valeur atteinte par le fonds dans lequel vous investissez qui vous est garantie à l'échéance.*

*Afin d'assurer cette garantie, votre Fonds Commun de Placement d'Entreprises (FCPE) ne bénéficiera que partiellement de la hausse potentielle des marchés.*

La stratégie d'investissement de cette gamme de FCPE, repose sur une technique d'assurance de portefeuille qui consiste en une allocation d'actifs entre deux poches :

- **une poche d'Actifs Non Risqués**, qui permet d'assurer la garantie à l'échéance de la Plus Haute Valeur Liquidative et qui est investie en instruments monétaires et/ou obligataires de la zone Euro directement ou via des OPCVM/FIA,
- **une poche d'Actifs Risqués**, utilisée comme moteur de performance du Fonds et qui peut être investie en actions et obligations européennes et internationales essentiellement via des OPCVM/FIA et des ETF. L'actif du FCPE pourra être investi dans des produits "matières premières" (5% max.) et dans des actions des pays émergents (5 % max.).

L'allocation entre les deux poches est optimisée en permanence en fonction de l'évolution des actifs financiers. Selon l'évolution de la performance du Fonds et des marchés financiers, les investissements en Actifs Non Risqués peuvent représenter jusqu'à la quasi-totalité du portefeuille du Fonds, afin d'assurer la garantie du Fonds. Dans ce cas, les possibilités de gestion active sont donc mécaniquement réduites et l'investissement en Actifs Non Risqués peut ainsi avoir un effet dilutif sur la performance du Fonds. *(extrait du DICI des FCPE)*

## RISQUES

Les risques principaux de la gamme de FCPE Avenir Garanti-Retraite sont le risque de monétarisation et le risque de gestion discrétionnaire. De plus, en cas de sortie anticipée, le porteur est également exposé au risque de perte en capital. Dans ce cas, le porteur est exposé aux risques suivants : risque actions, risque de change, risque de taux et risque de crédit. Les risques marchés émergents et matières premières sont accessoires.

## Gamme Avenir Garanti Retraite, de très bonnes performances des FCPE depuis leur création\*

FCPE	VL au	VL garantie	Performances calendaires			Performance depuis la création		Performance garantie à l'échéance	
	19/06/2015	à l'échéance	2015 (au 19/06)	2014	2013	Totale	Annualisée	Totale	Annualisée
AGR 2021-2025	114.3	116.5	-0.6%	9%	1.7%	14%	3.7%	17%	1.7%
AGR 2026-2030	121.9	132.0	-2.1%	14.6%	6.8%	22%	5.4%	32%	2.0%
AGR 2031-2035	123.0	142.1	-3.1%	13.3%	10.5%	23%	5.8%	42%	1.8%
AGR 2036-2041	119.3	145.0	-4.7%	12.6%	9.5%	19%	4.9%	45%	1.5%
AGR 2041 +	115.7	142.5	-5.9%	10.5%	10.2%	16%	4.0%	42%	1.2%

Sous l'effet combiné de la hausse des marchés actions mais surtout de la baisse des taux, les FCPE de la gamme Avenir Garanti Retraite ont connu des performances élevées en 2013 et 2014.

- **32% à 45% de performance déjà garantie à l'échéance sur les 4 derniers compartiments.**
- Sur la base de la valeur liquidative au 19 Juin, **la performance annualisée moyenne de la gamme est de 4.8%.**

Toutefois, depuis mi-avril, suite à la remontée des taux, les performances 2015 sont en recul d'où un écart entre la VL garantie et la VL de chaque FCPE.

### Illustration de la performance garantie à l'échéance pour les salariés

**Exemple** : Un salarié ayant acheté 10 parts d'AGR 2026-2030 le 30/06/14 sur la base d'une valeur liquidative de 115€ (1150€ investis), dispose d'un capital de 1219€ le 19/06 (6% de performance) et d'un capital garanti de 1320€ fin décembre 2026 (14.78% de performance).

## En conséquence : une espérance de rendement faible

---

La baisse très importante des taux d'intérêts intervenue depuis Février 2013 est à l'origine de ces performances via l'appréciation des obligations en portefeuille.

Les FCPE ont dû progressivement investir la quasi-totalité de leurs actifs en obligations afin d'assurer à l'échéance une garantie toujours plus élevée.

**Compte tenu de la contrainte sur la garantie à assurer à l'échéance, la plupart des FCPE ne pourront pratiquement plus s'exposer aux actions.**

Le rendement à attendre à l'avenir sur cette gamme sera très faible une fois les frais de gestion déduits car essentiellement conditionné par les rendements des obligations en portefeuille (de 0.4% pour le compartiment 2021-2025 à 2.25% sur le 2041 et +\*).

Par contre tout mouvement important de taux à l'avenir se traduira par une variabilité importante de la valeur liquidative des FCPE compte tenu de leur forte sensibilité aux taux d'intérêts.

## Pour en savoir plus

---

- Vous pouvez suivre l'évolution des valeurs liquidatives des fonds Avenir Garanti Retraite sur votre espace épargnant : [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com)
- Nous vous informons que le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) des FCPE est disponible sur votre espace épargnant : [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com).
- Nous vous rappelons que vous avez la possibilité d'obtenir communication du règlement des FCPE sur simple demande de votre part auprès de votre Entreprise ou de NATIXIS ASSET MANAGEMENT, 21 quai d'Austerlitz, 75634 Paris Cedex 13.

# Informations légales

*Natixis Asset Management*

*21, quai d'Austerlitz - 75634 Paris cedex 13 - Tél. +33 1 78 40 80 00*

*Société anonyme au capital de 50 434 604,76 euros*

*Agréée en qualité de Société de Gestion de Portefeuille sous le numéro GP 90-009 en date du 22 mai 1990*

*Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738*

*Ce document est destiné aux salariés des Entreprises ayant intégré les fonds de la gamme Avenir Garanti Retraite à leur dispositif de PERCO. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Asset Management.*

*Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.*

*Natixis Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis.*

*Natixis Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.*

*Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les FCPE cités dans ce document ont reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers ou sont autorisés à la commercialisation en France. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un FCPE sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le prospectus et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Natixis Asset Management et sur le site épargnant de Natixis Interepargne "<http://www.interepargne.natixis.com/epargnants>". Le DICI doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription.*

*Dans l'hypothèse où un FCPE fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.*

*Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Natixis Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.*